



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/21
8 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 JANVIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir un communiqué de presse publié le
8 janvier 1999 par le Ministère des affaires étrangères de l'État d'Érythrée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 8 janvier 1999 à Asmara par le
Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée

Le Gouvernement éthiopien fait peser une nouvelle menace de guerre

Le mardi 5 janvier 1999, le Ministre éthiopien des affaires étrangères a annoncé à la communauté diplomatique d'Addis-Abeba que l'"effort de paix peut être considéré comme moribond".

Cette déclaration étonnante du Ministre des affaires étrangères amène à se poser de graves questions concernant ses motivations et le moment où elle a été faite; en effet, elle intervient près de trois semaines après le sommet de l'Organe central réuni à Ouagadougou.

On se souviendra que l'Organe central avait, entre autres, pris note des positions respectives des deux parties concernant les propositions et prié la délégation de haut niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de demeurer saisie du différend. Qu'est-ce qui a pu changer aujourd'hui? Qu'est-ce qui a poussé le Ministre à faire cette déclaration menaçante alors que la délégation de haut niveau doit en fait poursuivre son travail?

Nous n'avons pas oublié la menace de guerre brandie par le Ministre des affaires étrangères à la veille du sommet de l'Organe central; il avait affirmé que "si le conflit n'est pas réglé rapidement par des moyens pacifiques, le gouvernement et les dirigeants du Shabia [Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE)] auront tôt fait d'être enterrés dans les fosses qu'ils ont eux-mêmes creusées". Cette déclaration est peut-être le signe avant-coureur de la guerre que le Gouvernement éthiopien s'apprête à lancer depuis huit mois. Ou peut-être non; en effet, les ultimatums et les menaces sont des armes de l'arsenal diplomatique éthiopien utilisées depuis longtemps. Quoi qu'il en soit, seuls le temps et les actions de l'Éthiopie au cours des jours et semaines qui viennent pourront éclaircir le sens de cette déclaration ambiguë.

De plus, le discours du Ministre des affaires étrangères était parsemé d'erreurs, de falsifications et de mensonges, dont voici les plus évidents.

1. L'Érythrée a certes demandé des éclaircissements sur un certain nombre de questions de l'accord-cadre. Mais, à moins que le Ministre des affaires étrangères n'estime qu'il s'agit là d'une prérogative accordée seulement à l'Éthiopie, ceci n'est ni anormal ni injustifié. En fait, son pays a lui-même demandé certains éclaircissements durant le sommet de novembre. Les éclaircissements que l'Érythrée sollicite concernent des questions de fond, ce qu'a d'ailleurs confirmé la délégation de haut niveau.

2. L'Érythrée n'a pas rejeté l'accord-cadre. Elle a fourni une réponse préliminaire pendant le sommet de novembre et un avis complet et mûrement pesé le 15 décembre 1998, date à laquelle elle a accepté la plupart des recommandations tout en cherchant à modifier le libellé de quelques autres. L'Éthiopie, de son côté, n'a pas accepté l'accord-cadre dans son intégralité.

Elle a accepté une version modifiée ou sa propre interprétation des principales dispositions de l'accord-cadre.

3. Le Ministre éthiopien des affaires étrangères clame sans vergogne que le Comité d'ambassadeurs de l'OUA a prouvé sans l'ombre d'un doute l'agression érythréenne. C'est totalement faux. De plus, il est vrai que l'Érythrée voulait empêcher le Comité d'ambassadeurs de chercher à déterminer qui administrait Badme avant le 12 mai. Les réserves de l'Érythrée, dont le Comité a dûment pris note, portent sur le fait que les enquêtes ont été centrées sur Badme et les incidents du 6 au 12 mai, à l'exclusion des actes d'agression et d'occupation commis antérieurement par l'Éthiopie. La communication que l'Érythrée a adressée au Comité d'ambassadeurs et qui est partiellement reproduite dans le rapport à l'Organe central, était libellée comme suit :

"... Il ne faut pas perdre de vue que Badme n'est qu'une des villes érythréennes 'contestées' par l'Éthiopie, dont on ignore encore l'étendue des revendications, abstraction faite de ce que l'on peut déduire de la carte de la région administrative du Tigré, qui prive l'Érythrée de larges portions de son territoire. Ainsi, il serait tout aussi justifié que le Comité cherche à déterminer qui administrait Adi Murug avant juillet 1997. En enquêtant sur l'une à l'exclusion de l'autre, l'OUA fait preuve d'un parti pris inacceptable. De plus, le fait d'administrer un territoire ne signifie rien en soi si l'administration a été imposée de façon illégale. Ce qui revêt une importance capitale, c'est que Badme, Adi Murug et d'autres zones se situent à l'intérieur de frontières reconnues."

L'Érythrée a été partiellement entendue puisqu'il est indiqué au paragraphe 7 de l'accord-cadre qu'une enquête sera menée sur les incidents de juillet-août 1997 et du 6 mai 1998 afin de déterminer l'origine du conflit."

Le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie déclare avec beaucoup d'éloquence qu'il ne faut se garder de récompenser l'agression et demande que des sanctions économiques soient prises à l'encontre de l'Érythrée. Il n'en demeure pas moins que c'est l'Éthiopie qui a commis plusieurs actes d'agression contre l'Érythrée, notamment, a) en occupant le territoire érythréen de Bada en juillet 1997; b) en publiant en octobre 1997 une carte qui prive l'Érythrée de vastes portions de son territoire; et c) en attaquant des unités érythréennes le 6 mai 1998 dans le secteur de Badme, et en provoquant ainsi les événements récents. L'Éthiopie a violé des principes fondamentaux du droit international lorsqu'elle a expulsé illégalement plus de 47 000 Érythréens, de la façon la plus inhumaine qui soit; après avoir confisqué leurs biens, elle a détenu dans des camps de concentration spéciaux des milliers de jeunes Érythréens au seul motif de leur origine ethnique. L'Éthiopie refuse également de renoncer à utiliser la force pour régler le différend frontalier et a systématiquement rejeté les appels en faveur d'une cessation immédiate des hostilités. L'Érythrée est favorable à ce que des sanctions soient prises contre l'agresseur, qui se trouve être à chaque fois l'Éthiopie. L'Érythrée a demandé qu'une enquête complète soit menée en vue d'établir ce fait sans l'ombre d'un doute; en revanche, l'Éthiopie ne fait rien.